



Livry-Gargan, le 16 juin 2021

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
77380 COMBS-LA-VILLE

Lettre recommandée avec A.R.

N/Réf. : JPA/SJ

Objet : Rapport d'activité 2020

Madame le Maire,

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour l'exercice indiqué ci-dessus, le rapport d'activité pour la gestion de vos marchés d'approvisionnement.

Ce rapport inclut les éléments du décret d'application lorsque ceux-ci s'appliquent aux caractéristiques du service que vous nous avez délégué.

Comme les années précédentes, nous restons à votre disposition pour une analyse complémentaire de ce document.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous renouvelant notre plus parfait esprit de collaboration,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Paul AUGUSTE
Président

LRAR 1A 190754 0965 2

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021



ID : 077-217701226-20210705-DEL_05JUL21__6-DE

Délégation de l'exploitation des marchés
Publics d'approvisionnement

Article L1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

© Groupe Géraud

Ville de Combs la ville
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020



SOMMAIRE

I.	Le Groupe Géraud	3
II.	Les Marchés.....	5
III.	Qualité du Service.....	6
IV.	Juridique et Financier.....	10
V.	Annexe 1 : abonnés – répartition par activité	14
VI.	Annexe 2 : Bilan animations	16
VII.	Annexe 3 : Attestation d’assurance	19



I. LE GROUPE GERAUD

Nos Valeurs reposent sur une transparence de gestion, un haut niveau d'expertise et l'innovation

Le Groupe Géraud, une Expertise et un savoir-faire reconnus

Un savoir-faire unique en matière de gestion de marchés couverts et de plein vent : Le Groupe Géraud gère plus de 200 délégations de service public (DSP) à ce jour. Il est en mesure de réaliser toutes missions hors ou en complément du cadre contractuel initial : une rénovation d'un site, ou un transfert géographique d'un marché vers un autre site décidé par la Ville.

Le Groupe Géraud n'hésite pas à investir et accompagner les villes dans la gestion de Halles ou Marchés couverts, et ce depuis la conception jusqu'à la réalisation et le financement.

Chaque ville étant unique, le Groupe Géraud appréhende la problématique par une approche locale afin de cerner le plus finement possible des éléments tels que l'historique du site concerné, la topographie, la zone de chalandise, la segmentation de la population, le flux des personnes, gestion des abords des marchés, etc.

Une démarche affirmée de communication et une présence constante sur les Réseaux sociaux

Le Groupe Géraud communique également via les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram.

Nous participons activement à l'opération nationale « J'aime mon marché » comme à l'international « Love Your Local Market » et sommes un partenaire important des institutions de toutes sortes (Régions, Union Européenne, Union Mondiale des Marchés, etc..).

Une transparence de gestion tant en interne que vers nos clients.

Le Groupe Géraud répond aux principes édictés dans le cadre de la loi Sapin II n° 2016-1691 du 9 décembre (dite 'Loi Sapin II') : transparence, lutte anti-corruption et modernisation de la vie économique.

Notamment, nous procédons régulièrement à des audits de gestion des marchés avec des cadres de la société de manière à s'assurer que la qualité de la prestation est sans faille et parfaitement alignée avec les exigences contractuelles de la Ville.

L'accès sécurisé à notre plate-forme participe à cette transparence. Grâce à cet outil numérique, la ville connaît la fréquentation de ses marchés à chaque instant.



Un service dédié aux collectivités territoriales depuis 140 ans

Depuis sa création en 1880, le Groupe Géraud est un groupe indépendant à capitaux familiaux, spécialisé dans le service aux Collectivités Territoriales pour la gestion de leur domaine public. Le Groupe Géraud est un aménageur de centre-ville.

Nous gérons des activités commerciales telles que des Halles, des marchés couverts et découverts, des événements spéciaux, le stationnement payant, (...). La 5e génération de dirigeants familiaux est aujourd'hui à la tête de l'entreprise.

Nous nous engageons dans des contrats de délégation de service qui, au-delà de l'exploitation des marchés, incluent conception, maîtrise d'ouvrage, et financement de projets innovants selon les besoins.

Le numérique dans vos marchés - Regilog

Le Groupe Géraud est le seul à proposer une plateforme des marchés : Regilog ©.

Nous avons investi dans une solution numérique qui répond à de nombreuses questions en matière de suivi de facturation des commerçants.

Regilog © est un outil qui permet, en temps réel, de facturer les commerçants. Très simple d'utilisation, il permet d'éditer le ticket de paiement puis de l'envoyer sur le compte du commerçant accessible via son smartphone ; moins de papier pour une plus grande sécurité des transactions.

Accessible 24/7, il permet aux villes, par connexion sécurisée, de suivre en temps réel et à tout moment cette facturation : gain de temps et d'efficacité du contrôle. Elle est incluse dans l'offre de services du Groupe.

L'événement majeur de 2020 : La crise sanitaire Covid-19

Durant la première période sanitaire du 15 mars 2020 au 10 juillet 2020 inclus, le gouvernement a imposé la fermeture stricte des marchés communaux.

Cette mesure a impacté significativement l'économie des marchés tant en termes de recettes que de charges liées à la mise en place du protocole sanitaire dédié.

Du 11 juillet 2020 au 17 octobre 2020, malgré une logistique particulière supplémentaire dans les marchés, un rythme de croisière se met en place, et permet de retrouver une activité commerciale relativement stable.

Le décret du 17 octobre 2020 a acté une seconde période de crise sanitaire qui a interdit le déballage des non-alimentaires, durant le mois de novembre 2020.

Dans ce contexte de crise exceptionnelle ayant abouti à la fermeture administrative des marchés, les effets du contrat ont dû être suspendu par le Délégué.

Cette crise impose un constat amer dans la disparition de certains commerçants, notamment non-alimentaires, qui à force d'interdictions, ont progressivement déserté les marchés.

La renaissance des commerces alimentaires en 2020

Paradoxalement, l'activité des marchés en 2020 a été exceptionnelle pour les commerces alimentaires.

Du fait de la crise sanitaire les mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie comme la fermeture des restaurants, le couvre-feu, la sollicitation au télétravail ont permis aux marchés alimentaires de rencontrer une nouvelle clientèle.

La réouverture des marchés a été un véritable accélérateur d'un mouvement installé déjà depuis quelques années : l'engouement de la population vers ses marchés.

Le Carré des Chefs

Nous sommes fiers d'être à l'origine de l'accueil des restaurateurs dans nos marchés.

Le premier Carré des Chefs a été lancé sur le marché des Capucins de Bordeaux. Son succès immédiat nous a incité à déployer cette formule sur nos marchés en province mais également en Ile de France.

Cette initiative propose aux restaurateurs, de venir présenter leurs spécialités via des emplacements dédiés sur les marchés de villes partenaires.

Durant la période de fermeture des restaurants, nous avons proposé que cette initiative n'engendre aucun coût pour les restaurateurs.

II. LES MARCHES

Marché du CENTRE

- **Localisation :**

Le marché se situe à l'angle de l'avenue de la République et de la rue de Varennes. La Halle possède une esplanade en façade sur laquelle les commerçants volants peuvent débiter. Un parking est situé à l'arrière en contrebas.

- **Horaires :**

Le Marché se tient les mercredis et samedis matin de 08h00 à 12h30.

- **Activités :**

Alimentaires et non alimentaires.

- **Effectifs :**

Abonnés : 24 abonnés sous la Halle. En 2020 plusieurs démissions d'abonnés ont été actées. Elles ont donné lieu, pour la plupart, à une succession.

M. IBORA (fruits et légumes) a quitté le marché et a été remplacé aussitôt par M. CHTITI en juillet .

M. MOTA FUZ (BOF) a quitté le marché pour être remplacé aussitôt par M. BUE, en décembre.

M. ROCHER (Poissonnier) a quitté le marché faute de débouché suffisant pour lui, en juillet.

M. ROY (traiteur) a intégré le marché en tant qu'abonné en mars.



Non abonnés : on en dénombre, en moyenne sur l'année, 3,4 par séances. Il est à noter que les mercredis, pratiquement aucun casuel n'est présent et que cette fréquentation est essentiellement celle des Samedis. Pour remédier à ce souci, un essai tarifaire a été tenté pour proposer un tarif plus qu'attractif aux casuels acceptants de déballer les mercredis : 1€ par mètre au lieu de 3 € habituellement. En raison de la crise sanitaire puis de l'interdiction de déballeage pour les non alimentaires (la plupart des casuels le sont) cet essai n'a pas pu porter d'effets. Il sera renouvelé en 2021.

Positionnement et évolution

Le Marché de Combs la Ville a une excellente réputation de qualité. Il draine une clientèle au-delà des frontières communales, et de ce fait les facilités de stationnement pour y accéder sont un sérieux atout.

Il a à faire face aux nombreux acteurs de la grande distribution qui sont installés en périphérie, vers la A 104 en particulier.

Le marché est attractif de par sa Halle neuve et, les samedis, les commerçants volants lui servent de vitrine. Son agencement intérieur pourrait faire l'objet d'une réflexion en vue d'une autre organisation : Le fond du marché n'est pas correctement fréquenté. Les règles de commercialité de ce type de lieux s'accommodent bien en général de la mise en place des commerces les plus attractifs en « fond de magasin ». Ce manque de fréquentation nuit à la présence des commerces moins bien situés en fond de halle. La séance du mercredi n'est active que sur la première moitié de halle.

Durant la Période de crise sanitaire, le marché a été brutalement stoppé et la Ville de Combs a aussitôt effectué une demande de réouverture dérogatoire. Celle-ci a pu avoir lieu très peu de temps après, sous de strictes conditions édictées par la Préfecture. (cf infra page 9)

III. QUALITE DU SERVICE

Personnel

L'équipe affectée au service est constituée de :

- ✓ 1 responsable régional appuyant les responsables d'exploitation
- ✓ 1 responsable d'exploitation
- ✓ 1 agent technique assurant le nettoyage, le regroupement des déchets, la signalétique provisoire.

Entretien, Matériels et travaux

La Ville conserve la charge et responsabilité de l'entretien et renouvellement du bâtiment (sol, clos, couvert) et des parties extérieures qui ne sont utilisées hebdomadairement que durant quelques heures par les commerçants. Le Délégué supporte le petit entretien locatif, dans le cadre des dispositions contractuelles.



Entretien courant

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'exercice, ont été effectués les travaux suivants :

- Nettoyage de sol avec une autolaveuse en octobre.
- Livraison de produits d'entretien et de quincaillerie pour l'année.
- Dératisation du Marché couvert Contrat annuel.

Travaux

Le contrat ne prévoit pas la réalisation de travaux par le délégataire.

Aucune intervention de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent.

Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégataire, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégataire.

Matériel du Délégataire

- 1 véhicule de service affecté au responsable d'exploitation
- 1 pack mobile + logiciel de facturation connecté 4G avec les serveurs GERAUD
- Matériel de bureautique portable avec adresse mail professionnelle individuelle
- Carte de dépôt bancaire

Véhicules

Véhicule de service du régisseur : au sein du Groupe Géraud, chaque régisseur dispose de son propre véhicule de société ; ce qui lui permet une plus grande autonomie et un plus grand confort d'utilisation notamment dans le cas de marchés distants en matière géographique.

Exploitation du service – Commissions de marché

La Ville organise et dirige les réunions de la Commission de marché et en établit le compte rendu. Elle décide les attributions d'emplacement sur avis du délégataire et des représentants des commerçants. De ce fait sont donc rappelés ici pour ordre les sujets traités :

Commission de marché en 2020

- **28 Février 2020 :**
 - Demandes d'abonnement
 - Questions diverses

- **8 Juillet 2020 :**
 - Demandes d'abonnement
 - Démissions
 - Questions diverses

- **10 Novembre 2020 :**
 - Tarification des emplacements 2021
 - Demandes d'emplacement
 - Point divers
 - Marché de Noël

Animations

Le détail des animations ainsi que le budget associé est indiqué en Annexe 2.



Notre accompagnement pendant la crise sanitaire sur vos marchés

Dès les jours qui ont suivis l'annonce du gouvernement, le groupe GERAUD a fait parvenir à toutes les Préfectures d'île de France et des régions où nous gérons des marchés, une liste de préconisations qui devaient permettre la réouverture des marchés couverts ou non, dans de bien meilleures conditions que celles qui étaient mises en place dans la grande distribution.

Les mesures sanitaires renforcées listées par les Préfectures ont été largement inspirées de ces préconisations, et ont été renforcées de contrôles et de comptage des entrées sous les halles et dans les périmètres des marchés de plein air. Les agents de la PM ont très largement assuré ces tâches aux entrées du marché.

Les équipes du groupe GERAUD ont participé immédiatement à cette reprise qui a pris des allures de test pour les autres exploitations. La présence des régisseurs a été renforcée sur les premières séances ; (La non reprise du marché de Tournan en Brie, qui est le site partagé pour le régisseur, a permis de concentrer la présence de ce dernier sur le seul site de Combs la Ville). Nous avons, avec la Ville, mis en place une signalétique dédiée, des marquages au sol, des distributeurs de gel hydroalcoolique, distribué aux commerçants le détail des mesures à respecter, des films de protection devant les étals, aux distributions de masques lorsqu'ils sont devenus obligatoires.

La politique du groupe a été de stopper la facturation des abonnés durant les phases de fermeture des marchés. Elle a été courte sur Combs la Ville, mais certains commerçants n'ont pu reprendre qu'après un certain temps de décalage. Les buvettes en particulier, ont dû reprendre dans des conditions strictes (vente à emporter uniquement en « points chauds », interdiction des terrasses et de la vente au comptoir)

A la réouverture de l'ensemble des marchés, début juillet, ce sont les augmentations de flux clients que nous avons organisé, le plus souvent en adaptant les calculs de jauges de fréquentation aux comportements des clients lors des séances. Le retour des commerçants casuels a été accompagné par l'adaptation des mesures sanitaires à leur mode de déballage.

La nouvelle interdiction de déballer qui les a frappés en novembre a été particulièrement injuste pour eux qui, en extérieur, ne pensaient pas représenter de dangers particuliers comme le pouvaient leurs homologues sédentaires.

La Ville nous a sollicité pour permettre l'organisation en extérieur sur le parvis de la Halle, du marché de Noël restreint pendant les fêtes.

IV. JURIDIQUE ET FINANCIER

Règlement des marchés :

Le règlement des marchés a été fixé par arrêté du 5 décembre 2014

Application

Le Régisseur agit de manière préventive par la diffusion périodique auprès des commerçants de notes de rappel des dispositions réglementaires. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement.

Il intervient également auprès de chaque contrevenant qui, en cas de persistance, se voit adresser une mise en demeure de se conformer. Son dossier est ensuite transmis au Maire qui statue sur l'application des sanctions administratives et réglementaires, lesquelles vont jusqu'à l'exclusion du marché. Ces sanctions ne peuvent être prononcées que par le maire en vertu de ses pouvoirs de police. Elles ont valeur d'exemplarité et crédibilisent les actes d'encadrement du Régisseur.

Le régisseur effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, conformément au règlement des marchés.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics. Le Délégué apporte son soutien dans le cadre des contrôles diligentés et communique toute information individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

Le tarif des droits de place et redevances :

Les tarifs appliqués au cours de l'exercice sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le contrat et son évolution

Le contrat en vigueur a pris effet le 10 janvier 2014. Aucune modification du contrat n'est intervenue au cours de l'exercice, sauf l'aménagement tarifaire pour les commerçants casuels du mercredi, à titre d'essai.

L'impact de la crise sanitaire sur le contrat

Dès le 3 avril 2020, le délégué a demandé la suspension de l'exécution du contrat de délégation.

Plusieurs échanges par courriers officiels et par communications téléphoniques s'en sont suivis.

A la fin de l'année 2020, nous avons transmis à la Collectivité la perte de recette domaniale constatée du fait de la crise sanitaire, accompagnée des aides obtenues (chômage partiel).

Le 15 septembre 2020 le Gouvernement a rappelé aux villes leur possibilité de se voir compenser les pertes de recettes de domanialité et fiscales au titre de 2020 par rapport aux années passées.

Le décret no 2020-1451 du 25 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 21 de la loi no 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 est venu préciser le calcul.



Compte tenu de la courte durée de fermeture de la Halle de Combs la Ville, l'incidence financière de la crise n'a concerné que l'annulation de certaines factures d'abonnés qui n'avaient pas été en mesure de rouvrir leurs étals dès la reprise du marché.

Les Comptes d'Exploitation

Les budgets des animations et la situation des disponibilités engendrées par la redevance d'animation sont adressés au semestre à la Ville et au représentant des commerçants (et au besoin à la demande).

Le budget d'animation arrêté au 31 décembre 2019 est annexé au présent rapport.

Comptes de l'exercice

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982.

Les recettes de droits de place ont baissé de « seulement » 5% compte tenu d'une part du faible montant représenté par les recettes des casuels, les plus impactés par la crise sanitaire ; et d'autre part, en raison des impayés qui ne sont en fait que les factures annulées pour trois commerçants qui n'avaient pas pu reprendre le marché en raison d'impossibilités de leurs personnels.

Dans le même temps, les charges ont légèrement baissé principalement en raison de plusieurs remboursements de chômage technique dont les agents du site de Combs la Ville ont pu bénéficier.

Le résultat baisse encore du fait de cet exercice exceptionnel en tous points.

EXERCICE 2019

Ville de COMBS LA VILLE

Comptes de l'exercice 2019

	Marchés	Abonnés	Casuels	Total
CENTRE		122 331,96 €	1 979,52 €	124 311,48 €
Sous total		122 331,96 €	1 979,52 €	124 311,48 €
Reprise impayés				198,57 €
RECETTES				124 510,05 €
Redevances				-41 308,36 €
Achats et Charges externes				-23 445,30 €
Salaires et Charges sociales				-42 754,70 €
Frais financiers sur report			pm	
Annuité art 12-1				-21 338,23 €
Dotation aux amortissements				-0,00 €
DEPENSES				-128 846,59 €
RESULTAT				-4 336,54 €
Report déficitaire				
NOUVEAU REPORT				-4 336,54 €



EXERCICE 2020

Ville de COMBS LA VILLE

Comptes de l'exercice 2020

	Marchés	Abonnés	Casuels	Total
CENTRE		118 948,76 €	1 410,26 €	120 359,02 €
MERCREDI			52,49 €	52,49 €
Sous total		118 948,76 €	1 462,75 €	120 411,51 €
Impayés				-2 132,49 €
RECETTES				118 279,02 €
Redevances				-41 840,27 €
Achat et Charges externes				-24 193,90 €
Salaires et Charges sociales				-37 734,50 €
Annuité art 12-1				-21 338,23 €
Dotation aux amortissements (pour mémoire)				
Frais Financiers sur report				-166,52 €
DEPENSES				-125 273,42 €
RESULTAT				-6 994,40 €
Report déficitaire				-4 336,54 €
Nouveau report déficitaire				-11 330,94 €



V. ANNEXE 1 : ABONNES – REPARTITION PAR ACTIVITE



Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

Situation au 31/12/2020

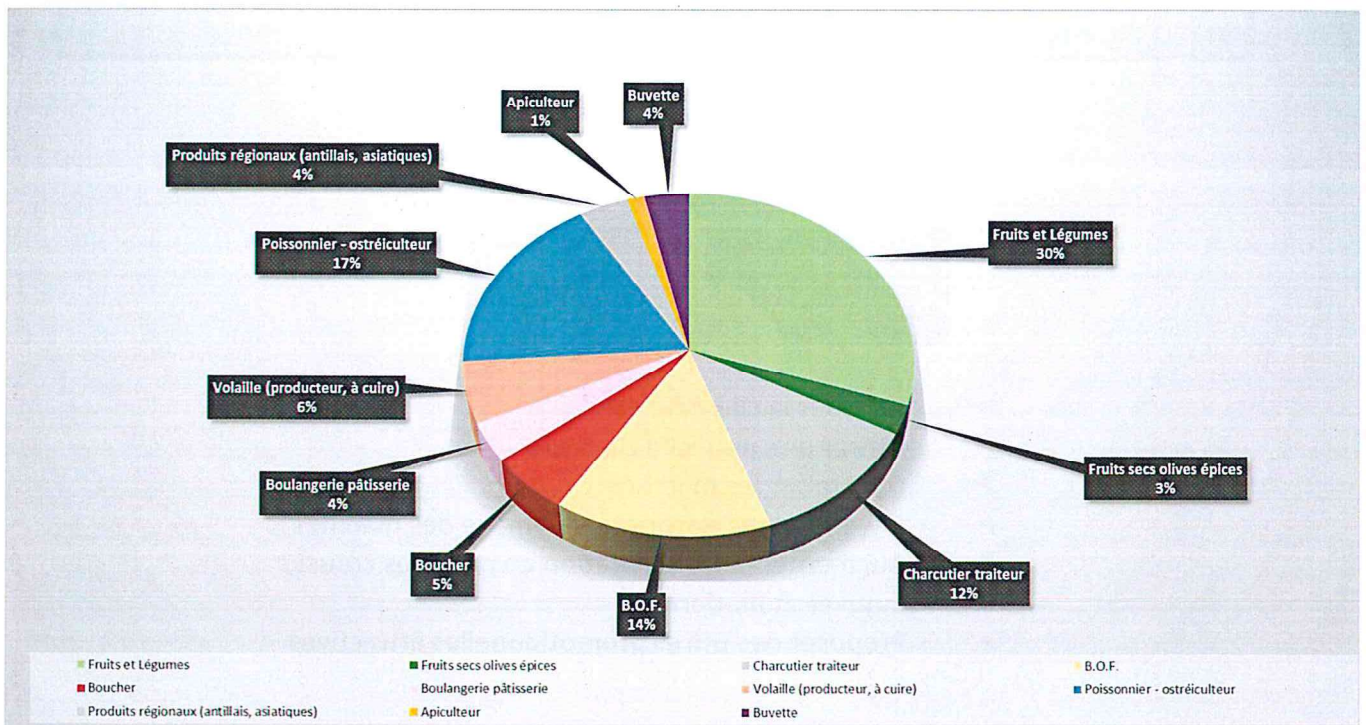
Liste Clients

CENTRE (COMBS LA VILLE)

Mercredi Samedi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. ABERNI Abdallah	FRUITS ET LEGUMES	30/03/2019	
M. ANTIGNAC Jerome	CHARCUTIER	01/03/1997	
M. BENOIT-CABRELLI Julien	CHARCUTIER - TRAITEUR	08/12/2018	
M. BONNEAU Vincent	POISSONNIER	03/09/2005	
M. BOULAY Charles hubert	BOUCHER BOEUF	14/10/2015	
M. BOUTSADY Steven	PRODUITS ASIATIQUES	10/03/2018	
M. BRUNET Jean-pierre	PRODUCTEUR DE VOLAILLES	11/05/2016	
M. BUE BERTRAND	B.O.F.	05/12/2020	
M. CHTITI Hamdi	FRUITS ET LEGUMES	17/07/2020	
M. DESBOIS Stephane	VOLAILLES A CUIRE	19/05/2018	
M. DZIALOSZYNSKI Samuel	B.O.F.	02/09/1995	
M. E.A.R.L .LENOBLE ET FILS	MARAICHER	01/01/2000	
M. FARGE Olivier	POISSONNIER	01/09/2007	
M. GILLOT Brice	BOULANGERIE PATISSERIE	03/03/2012	
M. IBORRA Jean	FRUITS ET LEGUMES	01/01/2000	17/07/2020
M. LAFONTAINE Joel	APICULTEUR	01/09/2001	
M. LE PROVOST Jean Francois	FRUITS ET LEGUMES	23/09/2006	
Mme LESAUTER MIREILLE	B.O.F.	05/01/2017	
M. MOTA FUZEIRO Manuel	B.O.F.	28/06/2014	04/12/2020
M. PICHON Renald	BOUCHER CHEVALIN	08/05/2004	
Mme PIRON Sandrine	BUVETTE	09/05/2018	
Mme POUSSANGE Nathalie marie-line	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES EPICERIE	12/11/2014	
M. ROCHER E3lie	POISSONNIER	12/10/2019	31/07/2020
M. ROY Didier	TRAITEUR	14/03/2020	
M. SEGUIN Jeremy	OSTREICULTEUR	06/10/2012	
M. THEVENET Jérôme	FRUITS ET LEGUMES EPICERIE	01/04/2015	
Mme TOURÉ Mariam	PRODUITS ANTILLAIS	13/12/2014	





VI. ANNEXE 2 : BILAN ANIMATIONS

Animations de l'année 2020

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante
- Attirer une nouvelle clientèle
- Dynamiser les marchés
- Développer la notoriété et l'image des marchés
- Augmenter la fréquentation en périodes creuses
- Innover et moderniser
- Proposer des offres promotionnelles attractives

Thème de l'animation : Semestre 1

En raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19 ayant occasionné une fermeture totale puis partielle des marchés, les animations envisagées ont été annulées afin d'éviter toute occasion de rassemblement.

Thème de l'animation : Opération de relance

Période : Samedi 25 avril

Détails :

Visant à relancer l'activité en cette période difficile, de nombreux bons d'achat étaient à gagner tout au long de la matinée.

Canaux de communication :

- Affichage sous la halle
- Relais municipaux



Thème de l'animation : Paniers garnis

Période : Samedi 17 octobre

Détails :

Dans le but de fidéliser la clientèle, de nombreux paniers garnis de produits frais, issus du marché, étaient à gagner tout au long de la séance.

Thème de l'animation : Noël

Période : Décembre

Détails :

Afin de donner un caractère festif au marché, celui-ci fut décoré par un prestataire local durant tout le mois de décembre.

Animation 2020		Société : LES FILS DE MADAME GERAUD				
Ville de COMBS LA VILLE		Régisseur : Mme HOSSINE				
REPORT EXERCICE PRÉCÉDENT (1)		RA HT/Séance = 0,53 € 1 janvier 2019				
19 477,34 €						
Recettes 2020	HT	Dépenses	Animation de	Date facture	H.T.	T.T.C.
Janvier	1 359,11 €	SADC COLIBRI	Affiches	07/02/2020	*	199,28 €
Février	1 322,09 €	REMBOURSEMENT	B.A	10/02/2020	*	5,00 €
Mars	1 296,18 €	LG EVENEMENTS	Anim février	03/02/2020	*	370,00 €
Avril	1 253,28 €	REMBOURSEMENT	B.A	30/03/2020	*	2 795,00 €
Mai	1 506,48 €	JG DEVELOPMENT	Application	10/06/2020	*	2 908,00 €
Juin	1 342,09 €	REMBOURSEMENT	B.A	07/05/2020	*	210,00 €
Juillet	303,48 €	REMBOURSEMENT	B.A	07/07/2020	*	5,00 €
Août	2 588,08 €	SADC	Paniers	07/10/2020	*	50,00 €
Septembre	11,35 €	SADC-GLOBE	Liv paniers	21/10/2020	*	60,34 €
Octobre	3 016,16 €	SARL ABERNIS	Paniers gamis	17/10/2020	*	37,40 €
Novembre	1 213,05 €	REMBOURSEMENT	B.A	02/11/2020	*	155,00 €
Décembre	1 229,24 €	SADC	Panier	30/12/2020	*	25,00 €
		SADC-Mr CLERET	Sapins	31/01/2021	*	900,00 €
		REMBOURSEMENT	B.A	16/12/2020	*	5,00 €
		CABRELI	Paniers gamis	24/10/2020	*	94,00 €
		LE COQ DESBOIS	Paniers gamis	17/10/2020	*	52,00 €
		COMMERCANT	Datte	17/10/2020	*	40,80 €
		LAFONTAINE	Miel	17/10/2020	*	44,00 €
		SADC-OWEN	Déco	01/12/2020	*	800,00 €
Total HT 2020 (2)	16 440,59 €	TOTAL DEPENSES (3)				
TOTAL RECETTES (1+2)	35 917,93 €	8 755,82 €				
Solde disponible (1+2-3)		27 162,11 €		Mise à jour le : 12-mai-21		

Combs la Ville



VII. ANNEXE 3 : ATTESTATION D'ASSURANCE

Attestation d'assurance



Allianz

Effacer

La prime est payée pour la totalité de la période d'assurance couverte par l'attestation.

Responsabilité civile Activités de services

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SA GERAUD GESTION
27 BD DE LA REPUBLIQUE
93891 LIVRY GARGAN CEDEX

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Activités de services
souscrit sous le N° 44061811.

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :

- Gestion sous toutes ses formes (affermage, concession,...etc) de marchés de toute sorte, couvert ou non couvert, foires, brocantes, fêtes... etc et autres occupations du domaine public.

HORS MISSIONS SUIVANTES :

- Maîtrise d'oeuvre de conception, direction et surveillance des travaux, études techniques spécialisées en ou hors missions d'ingénierie relevant du décret n°73-207 du 28 février 1973 relevant ou non de l'obligation d'assurance suivant l'article L243-1-1 du code des Assurances.

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notable de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à LAON, le 15/12/2020.

Pour Allianz
(cachet et signature)

Allianz Stéphane LELEU

BP 555 - 10 Bd de Lyon
02001 LAON CEDEX
Tél. : 03 23 23 49 15
Fax : 03 23 79 44 27
Email : leleu@agents.allianz.fr
ORIAS : 07020792

RES31328 - V10118 - Création graphique Allianz
RES31328



Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021



ID : 077-217701226-20210705-DEL_05JUL21__6-DE